



DELIBERATION n° 2026-09-CS-05

Candidature à l'appel à projet
« Territoire engagés pour la nature »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 6 août 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 28 septembre 2026 à 18h30, au foyer communal - Commune de Saint Martial d'Artenset, sous la Présidence de Yannick ROLLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AZEVEDO-SOUSA Dorothée	13	DENESLE Gilles	25	LEGAY Emmanuel
2	BATAILLER Régis	14	DENIS Claude	26	LESPINASSE Annie
3	BECKER Stéphane	15	DOBBELS Stéphane	27	MAGNE Jean-Michel
4	BOUTON Sylvie	16	DORET Catherine	28	MARRACHE Nathalie
5	BOYER Flore	17	DUMAS Marie-France	29	MARTIN Sébastien
6	BRETEL Alexandre	18	DURANT Serge	30	MARTY Alain
7	CABIROL Brigitte	19	DURU Nicolas	31	MASSOUBRE-MAREILAUD Cécile
8	CHABREYROU Véronique	20	GUIGNÉ Fabrice	32	OLLIVIER Alain
9	CORNUT Fanny	21	JALARIN Joël	33	ROLLAND Yannick
10	COUSTILLAS Samuel	22	JAUBERTIE Pierre	34	SAUVAGE Karine
11	CROUZILLE Pierre-André	23	LABORIE Grégory	35	VEYSSIERE Marie-Rose
12	DELEPLANQUE Bernard	24	LECONTE Dominique		

51 Membres en exercices

35 Membres présents

16 Membres absents

Objet : Candidature à l'appel à projet « Territoire engagés pour la nature »

AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_05-DE
Reçu le 01/10/2026

Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) et co-piloté par la direction régionale de l'OFB, la DREAL, le Conseil Régional, les deux Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) et les Départements volontaires.

La démarche TEN permet d'œuvrer en faveur de la biodiversité et des multiples services écosystémiques qu'elle nous apporte (alimentation, santé, loisirs, prévention des risques...). Elle est un levier puissant pour l'émergence de projets sur les territoires :

- ☞ Valoriser la politique environnementale, sensibiliser et communiquer sur les enjeux locaux liés à la nature,
- ☞ Avoir un accompagnement d'ingénierie technique et de recherche de financement pour le montage et le suivi de ses projets,
- ☞ Développer de nouvelles compétences et connaissances en matière de biodiversité,
- ☞ Intégrer le « club des engagés » et bénéficier ainsi de l'expérience d'autres collectivités,
- ☞ Participer à des événements organisés par l'ARB NA et ses partenaires.

Une reconnaissance TEN dure 3 ans (et quelques mois supplémentaires selon la date de délivrance de la reconnaissance par le jury régional).

En devenant Territoire Engagé pour la Nature, le Pays de l'Isle en Périgord inscrit la biodiversité au cœur de son territoire de projet. Il adhère à des principes communs à tous les TEN et montre ainsi une voie à suivre, incitant les différents acteurs du territoire, les citoyens, mais aussi les collectivités voisines à s'impliquer dans la préservation et la reconquête de la biodiversité.

En candidatant, le Pays de l'Isle en Périgord souhaite construire une démarche collective pour mettre en réseau les initiatives et les acteurs du territoire. Elle repose sur une ambition : « *Comprendre le rôle des écosystèmes pour valoriser leurs services et renforcer la résilience du cadre de vie* ». L'objectif est d'intégrer davantage ces enjeux dans les politiques publiques, les projets d'aménagement et les pratiques locales. Quatre priorités structurent la démarche : mieux connaître la biodiversité et ses services ; renforcer les compétences des collectivités ; préserver et restaurer les milieux et continuités écologiques prioritaires ; mobiliser habitants et acteurs économiques. Le programme d'actions suit un fil conducteur :

Sensibiliser → Former → Accompagner → Agir → Valoriser

Il comprend notamment un Festival de la biodiversité, des formations pour les collectivités, des études et des stratégies locales en faveur de la biodiversité, la restauration de continuités écologiques, la création de vergers communaux et des éco-défis pour les entreprises.

Ainsi, le plan d'actions partagé pour la période 2027-2030, repose sûre :

- L'organisation d'un festival de la biodiversité,
- La création de vergers communaux,
- L'organisation d'ateliers et de formations à destination des élus et techniciens ; biodiversité et adaptation aux changements climatiques, au cœur des projets d'aménagement.
- Guide à destination des élus sur les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN),
- Animations et opérations de restauration/entretien avec une structure compétence en gestion écologique cohérente et durable des milieux aquatiques et humides,
- Les Éco-défis du Pays de l'Isle en Périgord, des entreprises qui s'engagent concrètement pour réduire leur impact environnemental,
- Étude du devenir des parcelles agricoles sur l'étang du Rosier sur la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux,
- Soutien aux démarches locales d'ABC et de SLB,
- Toute initiative liée à des actions ou animations en faveur de la biodiversité.

AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_05-DE
Reçu le 01/10/2026

En candidatant, le Pays de l'Isle en Périgord s'engage à respecter les principes fondamentaux et partagés :

1. S'engager sur des actions portées ou soutenues par sa collectivité, qui soit cohérentes, proportionnelles, additionnelles, avec un impact positif et respectant les politiques publiques locales, régionales et nationales,
2. Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des actions relevant de leurs compétences, de façon transversale, en vue de la protection, préservation et de la restauration de la biodiversité et des ressources naturelles,
3. S'inscrire dans une démarche de progrès, visant à améliorer leurs pratiques existantes et porter des actions favorables à la biodiversité,
4. Contextualiser le plan d'actions à partir d'un état des lieux et de l'analyse des enjeux biodiversité (données naturalistes, scientifiques et techniques) au regard du changement climatique et du besoin d'adaptation aux conséquences de celui-ci et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
5. Porter politiquement sa candidature au programme « Territoires engagés pour la Nature »,
6. Mobiliser les ressources et établir les partenaires locaux pour soutenir les actions et en assurer le suivi,
7. Participer au partage et à la valorisation des réalisations, profitant du réseau des collectivités engagées,
8. Chercher à associer les acteurs du territoire et la population.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- **Engager** une réflexion cadre pour fixer les orientations en matière de biodiversité, à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord,
- **Élaborer et mettre en œuvre** le plan d'actions partagé par l'ensemble des acteurs de la biodiversité,
- **Respecter** les principes fondamentaux et partagés du programme TEN,
- **Autoriser** Monsieur le Président à préparer le dossier et faire acte de candidature à l'appel à projet TEN pour 2027-2030.
- **Autoriser** le Président à lancer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre du dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux, le 1^{er} octobre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND



Le Secrétaire de séance
Alain MARTY



AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_05-DE
Reçu le 01/10/2026

AR Prefecture

024-200060697-20260928-2026_09_CS_05-DE
Reçu le 01/10/2026